

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2009

L'an deux mil neuf, le seize décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de RETOURNAC, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Pierre ASTOR, Maire ;

PRESENTS : Mmes ASTIER Annie, SATRE Régine, MM. DUBUY Claude, BENEVENT Thierry; Adjoints.

Les conseillers municipaux : M. DE SEAUVE Bernard, Mme ROCHE Brigitte, Mme VAUCANSON Marie Josèphe, M. LAVAL Joël, M. FURNON Jean, Mme PICHON Jeannine, M. GANIVET Raoul, M Bernard PONTVIANNE, Pascale BOYER

Absents excusés : Mme BAYARD Michèle, Lucien POINT
M COMMUNAL Charles donne procuration à Thierry BENEVENT
Mme LOPEZ Henriette donne procuration à Marie-Josephe VAUCANSON

1/ Appel des présents : 14

2/ secrétaire de séance : Bernard PONTVIANNE

3/ approbation du compte-rendu de la séance précédente (26 novembre 2009)

Approbation à l'unanimité

Madame Annie ASTIER rappelle qu'elle est arrivée après le 4 vote des tarifs 2010 auxquels elle n'a pas participé, et avant le 5/ Centre du Cros. Il convient donc d'inscrire pour le 4 vote des tarifs à l'unanimité des présents.

4/ Eau Potable

- 4-a. Présentation des rapports de la commission de Délégation de Service Public Eau Potable (*)
- 4-b. Proposition d'attribution du contrat de Délégation de Service Public Eau Potable

Le conseil municipal est invité à approuver l'attribution de la DSP Eau Potable à l'entreprise VEOLIA et à autoriser monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

Approbation à l'unanimité pour une durée de délégation de 15 ans.

5/ Assainissement

- 5-a. Présentation des rapports de la commission de Délégation de Service Public Assainissement (*)
- 5-b. Proposition d'attribution du contrat de Délégation de Service Public Assainissement

Pour ces deux derniers points, vous pouvez consulter en mairie, pour chacun des deux contrats de DSP, les documents suivants :

- le Contrat d'affermage
- l'inventaire des biens du service

- le Bordereau des prix
- le compte d'exploitation prévisionnel
- le plan de renouvellement
- le règlement du service

Le conseil municipal est invité à approuver l'attribution de la DSP Assainissement à l'entreprise VEOLIA et à autoriser monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

(*) Le Cabinet BAC Conseils choisi par le conseil municipal aux fins d'assister la commune dans ces délégations de services publics participera à la réunion du conseil municipal, présentera les différents rapports et répondra à toutes vos questions.

Approbation à l'unanimité pour une durée de délégation de 15 ans.

6/ Centre du Cros : Choix du gestionnaire avec lequel sera signé une convention de mise à disposition des locaux pour l'année 2010

7 candidats se sont manifestés pour la reprise du centre. Comme convenu lors du conseil municipal du 26 novembre 2009, ils ont été reçus le jeudi 3 décembre 2009 par les membres de la commission créée à cet effet par le conseil municipal du 26 novembre 2009. A l'issue de ces entretiens, la Commission propose de retenir la candidature de : l'association Langues Sports Loisirs

Le conseil municipal est appelé à valider cette candidature et à autoriser Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition des biens avec cette association

M. DE SEAUVE ne prend pas part au vote

Approbation de la candidature de l'association Langues Sports Loisirs à l'unanimité des votants ;

M. le Maire précise qu'un agent a été recruté pour une période d'un mois en remplacement de Martine BROSSIER pour assurer l'accueil des enfants pendant les vacances de Noël et participer à l'organisation des manifestations à venir (Carnaval et Foire des Pâquerettes notamment)

7/ CLSH : Choix du gestionnaire pour l'année 2010

Après entretien avec les 7 candidats à la reprise du centre. reçus le jeudi 3 décembre 2009 par les membres de la commission créée à cet effet par le conseil municipal du 26 novembre 2009, la Commission propose de retenir la candidature de : l'association Langues Sports Loisirs comme l'offre la plus intéressante.

Le conseil municipal est invité à valider ce choix et à autoriser monsieur le maire à signer le marché de services correspondant.

M. DE SEAUVE ne prend pas part au vote

Approbation de la candidature de l'association Langues Sports Loisirs à l'unanimité des votants

8/ Marché de restructuration des fossés et aqueducs : attribution du marché

La commission Travaux du 10 décembre 2009 a examiné ce marché et les offres reçues.
7 offres reçues dont une offre incomplète
Offre la moins disante : MAZET TP – Riotord pour 20 570 € HT

Le conseil est appelé à attribuer ce marché à l'entreprise MAZET TP et à autoriser Monsieur le maire à signer le marché correspondant.

Approbation à l'unanimité

9/ Signature de la convention ATESAT avec l'Etat

La commune peut bénéficier de la part de l'Etat par l'intermédiaire de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) qui deviendra à compter du 1^{er} janvier 2010 la Direction Départementale des Territoires (DDT) d'une assistance technique dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

D'autres missions peuvent être également confiées :

- l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- l'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
- la gestion de classement de voirie
- l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 € HT et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 € HT sur l'année.

Le coût annuel de ces prestations est pour la commune de 2 799,38 € pour l'ensemble des missions.

Il est précisé au conseil que, outre les voies communales telles qu'elles figurent au tableau officiel de classement des voies communales de la commune, les prestations prévues dans le cadre de ces missions concernent également les chemins ruraux repérés par la commission « chemins ».

Le conseil est appelé à

- solliciter l'ATESAT au titre de la mission de base et des missions complémentaires
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention
- inscrire les crédits correspondants au budget 2010

Approbation à l'unanimité

10/ SIPEP : révision de la convention bi-partite avec la commune de BEAUX

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2009, il a été acté la révision de la part fixe trimestrielle au titre de la valorisation des ressources. Cette part fixe passe de 5 113,25 € à 5 506,49 € par trimestre à compter du 1^{er} juillet 2009, date de mise en eau et non pas à compter du 1^{er} janvier 2009 comme indiqué dans le délibération en date du 1^{er} juillet 2009.

Le Conseil municipal est invité à valider cette révision de la part fixe trimestrielle et à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention n°1 avec la commune de Beaux.

Approbation à l'unanimité

11/ Entreprise Propyplast : versement d'une subvention suite à l'incendie de août 2009

L'entreprise PROPYPLAST a connu un incendie début août 2009 portant sur l'unité de production. La commune, en urgence, a réalisé une plateforme afin de faciliter le fonctionnement de l'entreprise pour un coût de 3 475 € HT.

La Communauté de Communes des Sucs participe par voie de fonds de concours à hauteur de 1 700 €.

La Commune a ainsi participé à hauteur de 1 750 € dans le cadre de l'aménagement de cette plateforme.

Approbation à l'unanimité

12/ Lotissement Lachaud : transfert du permis de lotir

Par délibération en date du 16 avril 2009, le conseil municipal a autorisé la vente des terrains cadastrés section BI, parcelles 150, 151, 153 et 543 au lieudit La Chaux à la société BAP Foncier du Groupe Bessenay.

Aujourd'hui, la société JDR Immobilier représentée par M. Jean-Daniel RUEL se substitue au précédent acquéreur et demande un transfert de l'autorisation de lotir accordée le 29/01/2009

Le conseil municipal est invité à valider le changement d'acquéreur et approuve le transfert d'autorisation de lotir.

Le Conseil autorise-t-il Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette délibération (acte de vente, transfert d'autorisation de lotir) ?

Approbation à l'unanimité

13/ Association Ciné Filature : demande de subvention

L'association Ciné Filature créée très récemment entend continuer le fonctionnement du cinéma. L'association sollicite une subvention auprès de la mairie afin de subvenir notamment à des frais de fournitures , affranchissement, papeterie. Elle demande une participation de l'ordre de 50 € par an.

Le conseil est appelé à se prononcer sur l'octroi de cette subvention.

Madame Annie ASTIER et Mme Pascale BOYER ne prennent pas part au vote.

Approbation à l'unanimité

14/ Exécution budgétaire – autorisation à donner au Maire pour engager les dépenses de la collectivité avant le vote du budget 2010

Les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent à la Collectivité de continuer à honorer ses engagements financiers d'investissement pendant la période précédant le vote du Budget Primitif, sans interruption de paiement des fournisseurs, mais dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette disposition présente un intérêt manifeste pour les créanciers de la commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de l'année 2010 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2009, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Approbation à l'unanimité

15/ Musée

15 a/ approbation du compte administratif 2009 et vote du budget annexe prévisionnel 2010

Il est précisé qu'il s'agit d'un compte administratif préparé à partir du budget général puisqu'en 2009 il n'existait pas de budget annexe pour le service « Musée des Manufactures de Dentelles ».

Approbation du compte administratif à l'unanimité moins une voix contre (J. PICHON)

Approbation du budget prévisionnel 2010 à la majorité :

- 2 voix contre (J. PICHON, C DUBUY)
- 5 abstentions (P. BOYER, MJ VAUCANSON, J. LAVAL, J. FURNON et A ASTIER)
- 9 voix pour (P. ASTOR, T. BENNEVENT, H. LOPEZ, C. COMMUNAL, B. ROCHE, J SATRE, R GANIVET, B. PONTVIANNE et B DE SEAUVE)

15 b/ stage d'identification des dentelles – rémunération de la formatrice

Le directeur du musée avait fait valoir l'intérêt d'une formation locale d'identification de dentelles qui devait s'autofinancer avec la présence de 6 stagiaires. Cela a été présenté ainsi au conseil municipal.

Seulement 4 stagiaires ont participé à ce stage.

Sur proposition de l'attaché de conservation chargé de la direction du musée, il est proposé le système suivant de rémunération de la formatrice :

- 3 stagiaires ou moins : annulation de la formation
- 4 stagiaires, rémunération de 1 400 €
- 5 stagiaires, rémunération de 1 750 €
- 6 stagiaires ou plus, rémunération de 2 000 €

Compte tenu de la présence de 4 stagiaires du 12 au 16 octobre 2009, il est proposé au conseil municipal de valider une convention de rémunération de la formatrice d'un montant de 1 400 €.

Approbation à l'unanimité moins deux abstentions (J. LAVAL et P. BOYER)

15 c/ Opportunité de la reconduction des stages d'identification des dentelles en 2010

Compte tenu du taux de participation constaté en 2009 au stage d'identification des dentelles, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'opportunité de reconduire une telle formation en 2010.

La reconduction de ces stages est approuvée à l'unanimité moins deux voix contre (J. PICHON ET P. BOYER)

15 d / Conventions pour cours de dentelles

Au sein du Musée, un agent technique a été recruté en 2001 pour redessiner, mettre en carte (codifier) et échantillonner des modèles anciens du Musée. Ces modèles redessinés sont proposés au monde de la pratique amateur de la dentelle via internet. Cette activité, pour des raisons de souplesse, est toujours gérée par l'Association des Amis du Musée.

Cet agent est recruté à temps partiel.

Cet agent peut donner des cours de dentelle aux fuseaux à l'extérieur, permettant ainsi d'augmenter son temps de travail partiel par des heures complémentaires. **Ces heures complémentaires, ainsi que les frais de déplacement inhérents à ces cours sont intégralement autofinancés par l'association demandeuse de cours qui rétribue la Commune du montant correspondant.** Les clubs de dentelles demandeurs sont Saint-Maurice-de-Lignon et Le Chambon-sur-Lignon.

Une convention régit la relation engagée avec chacune de ces structures. Jusqu'à présent, ces conventions étaient établies pour une année civile, mais il semble souhaitable de faire coïncider la durée de ces conventions avec le calendrier des associations établi sur l'année scolaire. Donc, les conventions sont établies avec les clubs de dentelles de Saint-Maurice-de-Lignon et du Chambon-sur-Lignon jusqu'au 30 juin 2010.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le principe de cours de dentelle dispensés à l'extérieur par un agent du musée et à autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes.

Approbation à l'unanimité

15 e/ prise en charge des frais de déplacements à Bruxelles de M. Bruno YTHIER, attaché de conservation chargé de la direction du musée

M. YTHIER a participé au congrès du Centre International d'Études des Textiles Anciens à Bruxelles du 27 septembre 2009 au 1^{er} octobre 2009. Les frais d'inscription à ce colloque d'un montant de 175 € ont été pris en charge par la commune. Le temps passé à Bruxelles n'a pas fait l'objet de jours de congés. Aucun compte rendu de ce congrès n'a été effectué par l'agent bénéficiaire. Aujourd'hui l'attaché de conservation du patrimoine chargé de la direction du musée demande le remboursement de ses frais de déplacement s'élevant à

- 235,80 € (prix des billets de train)

- 36,60 € (3 repas + taxi)

Soit un montant total de 272,40 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le remboursement de ces frais de déplacement à un colloque à Bruxelles.

Approbation du remboursement des frais de déplacement à la majorité :

- **1 voix contre (J. PICHON)**
- **2 abstentions (P BOYER et C. DUBUY)**
- **Pour le reste**

16/ Compte-rendu de la commission Finances du 9 décembre 2009 par Bernard PONTVIANNE

17/ Compte-rendu de la commission Travaux du 10 décembre 2009 par Bernard de SEAUVE

L'examen des « points noirs » est repoussé à une commission ultérieure

18/ choix du thème de l'exposition temporaire 2010 du musée des manufactures de dentelles

3 propositions :

- a) « la dentelle prend le train à Retournac » autour des modèles réduits de trains, des déplacements des personnes et des produits par le chemin de fer, la Loire et les routes
- b) la grande tradition dentellière en Haute-Loire à la fin du XXème siècle Brioude – Le Puy en Velay – Retournac - Craponne
- c) les Meilleurs Ouvriers de France en Haute-Loire, Forez - Velay
Madame GIRAUD – GARDON première Meilleur Ouvrier de France à Retournac en dentelles et les meilleurs apprentis de France Alexis RIBEYRON

Monsieur Joël LAVAL ne souhaite pas prendre part au vote.

- **Proposition a : 3 voix**
- **Proposition b : 4 voix**
- **Proposition c : 5 voix**

19/ Informations sur la compétence « Ordures Ménagères »

La Communauté de Communes des Sucs dispose de la compétence Ordures Ménagères, mais cette dernière est exercée pour la commune de Retournac par le SICTOM Emblavez Meygal, syndicat auquel adhérerait la commune bien avant de rejoindre la CCDS.

Selon les chiffres fournis par la Communauté de Communes des Sucs,

| | 2009 | | 2008 | | 2007 | |
|-----------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
| | TEOM perçue | Redevance versée | TEOM perçue | Redevance versée | TEOM perçue | Redevance versée |
| Retournac | 223 890,76 € | 319 134,62 € | 200 523,23 € | 289 929,32 € | 178 703,43 € | 241 311,67 € |

Il apparait très clairement que la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères perçue par la CCDS est très nettement inférieure à la Redevance reversée par la CCDS au SICTOM Emblavez Meygal.

Ces chiffres sont toutefois à relativiser avec la présence de la déchetterie sur la commune par rapport aux autres communes du SICTOM Emblavez Meygal. De plus le ramassage réalisé par le SICTOM se fait aux portes à portes.

Toutefois, les habitants paient aujourd'hui la Communauté de Communes des Sucs alors que le service est effectué par le SICTOM Emblavez Meygal.

Une réelle question de cohérence et de service se pose quant à l'exercice de cette compétence.

Aujourd'hui, alors que s'engage une réflexion sur la mise en place du tri sélectif, il apparait nécessaire à la commune de s'interroger sur la meilleure gestion de cette compétence :

- continuer à déléguer cette gestion au SICTOM alors que c'est la communauté de communes qui a la compétence

- engager une réflexion pour étudier avec la CCDS un retrait du SICTOM et confier ensuite à la CCDS la gestion en direct de cette compétence. Une telle éventualité permettrait une communication et une gestion plus homogènes sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Avis du conseil municipal

Le conseil municipal à l'unanimité se déclare favorable à l'engagement d'une réflexion avec la CCDS pour un éventuel retrait du SICTOM.

20/ Prochaines dates

- vendredi 8 janvier 2010 : Vœux
- vendredi 22 janvier 2010 à 18H30 : commission finances
- mardi 26 janvier 2010 à 17H30 : commission Travaux
- vendredi 29 janvier 2010 à 19H30 : Conseil municipal